

Services Vétérinaires :
Santé et Protection Animales/Environnement
Place Bonet
Cité administrative
CS 30 358 – Cedex
61 007 Alençon

Alençon, le 29/04/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 08/04/2024

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

Missy's Ranch

Madame LECOMTE Charlène

Le Bourg
Saint-Pierre-la-Rivière
61 310 Gouffern-en-Auge

Code AIOT : 0100008651

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 08/04/2024 dans l'établissement Missy's Ranch implanté au lieu-dit « Le Bourg », Saint-Pierre-la-Rivière 61 310 Gouffern-en-Auge.

L'inspection a été annoncée le 04/04/2024.

Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- Missy's Ranch (Madame LECOMTE Charlène)
- lieu-dit « Le Bourg », Saint-Pierre-la-Rivière 61 310 Gouffern-en-Auge
- Code AIOT : 0100008651
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non
-

L'exploitation est un élevage de chiens sous le régime de la déclaration, en fonctionnement irrégulier car situé à moins de 35 mètres des habitations des tiers.

Contexte de l'inspection :

- Suite à mise en demeure

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif mais centré sur les principaux enjeux recensés, et à ce titre ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du Code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

La fiche de constat suivante ne fait pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Nombre de chiens	Arrêté Ministériel du 08/12/2006, article -	Levée de mise en demeure

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitante a respecté la mise en demeure en limitant son effectif à 9 chiens maximum.

2-4) Fiche de constat

N° 1 : Nombre de chiens

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 08/12/2006, article -
Thème(s) : Élevage, effectif : nombre de chiens
Prescription contrôlée : Vérifier le nombre de chiens de plus de 4 mois présents sur le site d'élevage.
Constats : Présence de 9 chiens de plus de 4 mois sur le site d'élevage le jour du contrôle.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de mise en demeure

